

tution spéciale sur les bases des conventions de la Prusse et de l'Autriche avec le Danemarck en 1851.

Brême, 3 novembre, au soir. — Le bateau à vapeur *Hudson*, de la compagnie du Lloyd, de l'Allemagne du nord, a été complètement incendié la nuit dernière à Brême. Heureusement il n'y avait pas de passagers.

Berlin, 3 novembre. — D'après le *Temps*, les bruits relatifs à la formation d'un nouveau ministère prennent de la consistance. Le ministre du commerce a donné sa démission hier soir. La *Nouvelle Gazette de Prusse* annonce que le président du conseil et la majorité des autres ministres ont remis leur démission aux mains du Prince-Régent.

Londres, 4 novembre. — M. Gladstone a accepté sa nomination de commissaire spécial, avec mission d'examiner les difficultés constitutionnelles et les griefs relatifs aux îles Ioniennes.

M. Gladstone s'embarquera dans huit jours à Trieste pour Corfou.

Madrid, 4 novembre. — On a découvert dans le Guipuscoa, une correspondance du Prétendant, échangée avec les cours étrangères, pendant la guerre civile d'Espagne, ainsi que d'autres papiers importants. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Cadix, le 22 octobre, au *Moniteur* : « La quarantaine imposée par suite d'un ordre royal de Sa Majesté catholique, en date du 1^{er} septembre dernier, aux provenances du Maroc, vient d'être levée. Les communications avec différents ports de cet empire sont rétablies à dater de ce jour. »

— L'ex-capitaine Doineau est arrivé d'Afrique par le chemin de fer de Marseille, et il est reparti par le chemin de fer de Saint-Etienne pour se rendre, par Orléans, à la prison cellulaire de Tours, où se trouve déjà M. de Mercy. Il était accompagné de deux gendarmes, qui sont montés avec lui dans un compartiment des secondes classes, avant le départ du train. Il portait à la main une liasse de papiers et un sabre. Sa très-haute taille et sa figure profondément caractérisée, attiraient les regards. Il portait un costume civil.

— On écrit de Saint-Marceau à l'*Union de la Sarthe* : « Deux chasseurs qui battaient depuis longtemps la campagne, venaient de lancer un lièvre et franchissaient les obstacles avec une ardeur des plus juvéniles, pour se trouver à temps à la randonnée. Sur leur passage, ils rencontrent un ruisseau qui borde une prairie; l'un d'eux, sans même songer à désarmer son fusil, tant il a hâte d'arriver, prend son élan; une épine accroche les deux chiens du fusil qui s'abattent en même temps, et le chasseur tombe au milieu du ruisseau. »

« Pendant que son camarade l'aide à se retirer de l'eau, un paysan accourt, le bâton levé et la menace à la bouche : »

« — Vous avez tué ma vache, dit-il, vous allez me la payer ! »

« Et le paysan désigne du doigt à nos deux chasseurs ébahis une superbe bête à cornes qui pousse d'affreux beuglements dans la prairie. »

« L'auteur involontaire de ce malencontreux ac-

cident de chasse a payé de bonne grâce, et la vache a été débitée et vendue, mardi dernier, sur le marché de Beaumont. »

— Le général de division de Salles, dont nous avons annoncé la mort malheureuse, était né en 1804. Admis à l'école spéciale militaire en 1822, il entra deux ans après dans le corps d'état-major. En 1828, il fit partie de l'expédition de Morée en qualité de lieutenant, et, en 1830, il gagnait l'épaulette de capitaine à l'enlèvement des batteries algériennes de Sidi-Ferrouch.

Revenu en France après la prise d'Alger, il fit partie de l'expédition d'Anvers et retourna en Afrique, où il prit part à la deuxième expédition de Constantine. Il entra un des premiers dans cette ville, par la brèche. Il faisait alors partie de l'état-major du général Vallée, dont il devint bientôt après l'aide-de-camp et le gendre, et qui conquit lui-même, sous les murs de Constantine, le bâton de maréchal de France.

De 1837 à 1840, le comte de Salles continua de servir en Afrique, où il obtint successivement les grades de chef d'escadron, de lieutenant-colonel et de colonel. En 1840, il rentra en France et ne revint en Afrique qu'en 1848 avec le grade de général de brigade. Il commanda successivement les subdivisions d'Alger et la division de Constantine, prit une part active et décisive aux diverses expéditions qui eurent lieu en Algérie de 1848 à 1854. En 1852, il fut nommé général de division.

Lors de la guerre d'Orient, le général de Salles fut compris sur la liste des chefs de corps destinés à faire partie de l'expédition de Crimée. Il commanda une division d'infanterie dans la première partie de cette campagne et, plus tard, le corps d'armée chargé de l'attaque de gauche. Les bulletins de l'armée d'Orient ont signalé, pendant ce long siège, sa conduite intrépide et son infatigable et intelligente activité, notamment aux attaques des 2 et 22 mai, et à l'assaut décisif du 8 septembre. Il commandait l'attaque de gauche dans cette mémorable journée.

A son retour en France, M. de Salles fut élevé à la dignité de sénateur. Il était un des vice-présidents du sénat; il avait siégé à la chambre des députés, sous Louis-Philippe.

Le général de Salles a un fils, officier dans un des régiments de la garde. Averti sur-le-champ du triste événement, il avait pu se rendre auprès de son père.

— Par décret impérial du 27 octobre, il est créé, dans la subdivision de Dellys, province d'Alger, sur la route de cette ville à Bougie, un centre de population européenne de quatre-vingt-quatorze feux, qui portera le nom de Tizi-Ouzou. Un territoire agricole de deux cent quatre-vingt-six hectares cinq ares soixante-cinq centiares seulement est affecté à ce centre de population. Il est expliqué, dans le rapport joint au décret, que les ménagements à observer envers les Kabiles du voisinage ont forcé l'administration à n'attribuer à ce village que ce territoire rural un peu restreint, mais suffisant pour les premiers besoins. Il sera facile de l'augmenter plus tard.

Tizi-Ouzou, sur le bord de la route d'Alger à Bougie, à 100 kilomètres de la première de ces villes, est situé au-dessus du fort de ce nom. Le chiffre des habitants agglomérés sur ce point est d'environ 600; des constructions assez importantes

y existent déjà, et il convenait de légaliser cette prise de possession en vue de faciliter le développement d'un centre qui nous met en relations journalières avec la population kabyle, et est appelé à devenir une ville, lorsque la route d'Alger à Bougie sera complètement ouverte. L'emplacement est, d'ailleurs, bien choisi: la proximité du fort assure toute sécurité au nouveau village; il est assez éloigné de la plaine de Sebaou, et assez élevé pour n'avoir pas à redouter l'insalubrité. La montagne voisine fournit des eaux abondantes et d'excellente qualité, qu'on amènera facilement au village. Enfin, le bois de chauffage est rapproché et les terres de culture sont bien disposées.

— Une dépêche télégraphique reçue à Fécamp a fait connaître le résultat de la pêche, pour quelques navires de ce port, sur le banc de Terre-Neuve. Neuf navires ont pêché 772,000 morues; l'un d'eux, la *Charlotte*, figure dans ce chiffre pour 200,000 morues, et le *Vigile*, pour 134,000.

— Mercredi, une scène horrible s'est passée à Baileux, dans une hutte bâtie dans le bois de la commune. Une vieille femme qui y gardait les deux enfants de sa fille, fut atteinte par les flammes du foyer, et bientôt tous ses vêtements ne furent plus qu'un brazier. Aux cris poussés par cette malheureuse et les enfants, un ouvrier bûcheron, le nommé Maby, accourut dans la hutte et parvint d'abord à sauver les deux enfants dont les vêtements commençaient aussi à s'enflammer, puis à enlever ceux de la grand'mère. Mais cette malheureuse ne tarda pas à succomber à ses brûlures.

(Journal de Charleroi.)

— On lit dans le *Droit* :

« La nuit dernière vers une heure du matin, un incendie qui pouvait entraîner de graves conséquences a eu lieu à la gare du chemin de fer de Lyon. De chaque côté de la façade du bâtiment principal se trouvent en retour des petits bâtiments de construction très légère, formant pavillons et affectés au service de factage; l'un est spécialement destiné au départ, l'autre à l'arrivée. Une demi-heure avant que l'incendie éclatât, l'un des facteurs, de service au pavillon du départ, avait en besoin de sortir. Lorsqu'il revint au bout de quelques instants, il s'aperçut qu'un panier de copeaux qu'on avait imprudemment laissé devant le poêle s'était enflammé et avait communiqué le feu aux boiseries. Il donna l'alarme et les secours arrivèrent promptement; mais le feu avait fait d'effrayants progrès. »

M. Portalis, sous-chef de gare, se hâta de rassembler ses hommes et attaqua, le premier, l'incendie. Bientôt, arriva M. Henchard, commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, qui organisa les secours avec l'aide de MM. Briant et Giacometti, officiers de paix. Les sapeurs-pompiers des postes de la rue Saint-Bernard et de la rue Culture-Sainte-Catherine, commandés par le lieutenant Duclos, un détachement du 61^e de ligne, de la caserne de Reuilly, sous les ordres d'un capitaine, les deux brigades de gendarmerie de Bercy, sous le commandement du maréchal-des-logis Hoppe, et une brigade de sergents de ville, ont concouru à l'extinction du feu. M. Piétri, commissaire-spécial du chemin de fer, avait pris toutes les mesures propres à assurer l'efficacité des secours.

avons troublé le sommeil, et qui vient de se sauver.

La princesse sourit à son tour, et prenant les mains de sa compagne dans les siennes, lui dit avec un accent de voix d'une angélique douceur :

— Que faut-il encore faire pour votre bonheur, chère enfant? Serais-je assez heureuse pour vous avoir guérie d'un commencement d'amour qui devait vous causer, comme je l'avais prévu, tant de peine et de chagrin; et avez-vous enfin compris qu'avec M. Larive seul vous aurez tout le bonheur que vous méritez et dont vous êtes digne à tant de titres? — Hélas! Madame, je crois que je l'aime un peu.

Et en disant cela la jeune fille, rougissante et confuse, cacha sa tête dans le sein de la princesse.

— Allons, reprit celle-ci après un moment de silence et de réflexion, contez-moi tout ce qui s'est passé depuis notre dernière entrevue; soyez franche comme vous l'avez été alors, et peut-être pourrai-je lire dans votre cœur mieux que vous ne le faites vous-même, chère innocente! — Oh! de grand cœur, Princesse; car je ne me comprends pas moi-même. Voici donc ce qui arriva :

« Le lendemain du jour où j'eus le bonheur de vous voir, et où vous vous montrâtes si bonne pour moi, que vous connaissiez à peine, je fis une élégante toilette, et j'engageai ces deux messieurs à dîner et à passer la soirée avec nous. Le retour de mes parents se prêtait à la réalisation de nos projets. J'acquis en causant avec eux, et grâce à ce charmant bijou que vous m'avez donné, dit la

jeune fille en montrant à la princesse la bague qu'elle portait, j'acquis, dis-je, la certitude que vous ne vous étiez pas trompée, et que M. Larive m'aimait. Je remarquai que M. de Reissen me regardait avec beaucoup plus d'attention que de coutume, et qu'il était plus aimable. Cela me fit plaisir, me flatta, mais cette émotion ne ressemblait en rien à celle que j'éprouvais en songeant à M. Larive, dont les regards doux et perçants étaient toujours attachés sur moi. »

Un imperceptible bruit se fit de nouveau entendre dans le massif au milieu duquel se trouvaient Ernestine et la Princesse Bleue; mais, profondément absorbées toutes deux, elles ne l'entendirent même pas.

« Le soir (toujours selon nos conventions) nous allâmes à l'île de Croissy, et là l'empire que j'avais exercé sur M. de Reissen une partie de la journée s'évanouit complètement à votre apparition. »

« Je tremblai un moment en entendant M. Larive dire que vous paraissiez plus petite que de coutume; mais M. de Reissen, trop absorbé par votre présence, n'y prit point garde, et votre sublime russe réussit au-delà de nos espérances et de nos souhaits. Votre dévouée femme de chambre remplit son rôle à merveille, et aujourd'hui encore M. de Reissen vous croit un monstre de laideur, et ne peut vous entendre chanter sans éprouver un trépidement nerveux qui le fait vous fuir avec autant d'empressement qu'il en mettait avant à se rencontrer sur vos pas. »

— Ah! tant mieux! interrompit la princesse!

« A compter de ce jour-là, reprit Ernestine, M. de Reissen redevint pour moi ce qu'il avait été tout d'abord, c'est-à-dire, je me trompe, il fut plus prévenant, plus affectueux qu'il ne l'avait jamais été, et enfin ce matin.... »

— Ce matin? interrogea de nouveau la princesse.

« Eh bien, ce matin, il m'a avoué son amour et m'a demandé ma main, en attribuant à un moment d'égarement les attentions qu'il avait eues pour vous. »

« Vous vouliez de la franchise, Madame, n'y a-t-il pas de cruauté à vous avouer qu'il ne songe pas du tout à vous? Que vous dirais-je, maintenant? Quand je l'ai vu à mes pieds, j'ai senti un moment d'orgueil qu'il a pu prendre pour un autre sentiment; et presque aussitôt il a changé de physionomie. J'ai cru comprendre qu'il se croyait déjà possesseur de ma main; et cette faitue que vous lui reprochez avec raison peut-être m'est apparue, et a apporté un nouveau trouble dans mon cœur. »

« Je me suis rappelé l'amour délicat et timide de M. Larive, son dévouement continu; car malheureusement, je ne peux plus en douter, il m'aime! tout me le prouve. Si vous le voyiez, Princesse, lui qui était si gai, si insouciant, il est maintenant triste et taciturne. Ses traits s'altèrent de jour en jour, et pourtant, je ne sais pourquoi, j'éprouve quand je suis avec lui une douce satisfaction. Mon cœur se dilate, et il me semble alors que je

On a retrouvé la presque totalité des valeurs déposées dans le bureau de factage. Il y avait une somme de 18,000 fr. en espèces d'or et d'argent, dont une partie a été fondue par la violence du feu. Les pavillons étaient adossés au bâtiment principal, la flamme pouvait se communiquer à d'immenses magasins, à des remises, à des écuries; le zèle et l'activité des travailleurs ont donc empêché des dégâts immenses. On n'a heureusement aucun accident personnel à déplorer.

— La communication entre Douvres et Calais est toujours interrompue. Nous apprenons, dit le *Daily-News*, que le câble a été soulevé sur une étendue d'environ 13 milles, à partir de Douvres, en vue de découvrir la portion rompue, mais sans qu'on ait réussi à la trouver. On va chercher maintenant à s'assurer si l'avarie n'existerait pas sur une étendue de 4 milles à partir de Calais.

Le commencement de ce travail remonte déjà au 30 octobre, et rien n'a encore été dit sur le résultat de cette seconde tentative. Le silence de la Compagnie, à ce sujet, ne peut être que d'un mauvais augure.

Les nouvelles de New-York annoncent, d'un autre côté, que le câble transatlantique était encore muet à la date du 19.

— Le tribunal de commerce de Strasbourg a statué, le 25 octobre, sur une question importante pour tous ceux qui sont en relation avec les Compagnies de chemins de fer.

Il a décidé que, là où il y avait gare d'une certaine importance, il y avait succursale, et par suite domicile pour la Compagnie; qu'au cas particulier, la gare de Strasbourg, comme point extrême de ligne et comme point de communication avec le réseau allemand, devait, à raison de son importance, être considérée comme une succursale du siège social, et qu'en conséquence l'assignation donnée à la Compagnie de l'Est, en la personne du chef de gare de Strasbourg, était régulièrement donnée. Jusqu'à ce jour, les assignations données aux Compagnies étaient signifiées à Paris, ce qui occasionnait un retard notable à raison des délais de distance.

CHRONIQUE LOCALE.

La rentrée du Tribunal civil a eu lieu, mercredi trois novembre, avec le cérémonial accoutumé. A onze heures, MM. les membres du Tribunal et MM. les avoués se sont rendus, escortés par un piquet de la troupe de ligne, à l'église Saint-Pierre, où a été dite une messe du Saint-Esprit.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 3 novembre. — Les nouvelles de Constantinople sont du 30 octobre. La Porte doit envoyer à Belgrade un commissaire spécial.

Le conseil des ministres s'est occupé jeudi dernier de la question du Monténégro.

Huit employés du ministère des finances ont été mis en disponibilité pour cause d'économie.

Les nouvelles d'Athènes annoncent que les cham-

n' aime pas, que je n'ai jamais aimé M. de Reissen. — Oh! merci, mon Dieu! murmura la princesse en levant ses beaux yeux vers le ciel; je la sauverai, et elle sera heureuse! Mais, reprit-elle tout-à-coup en se tournant vers Ernestine, vos parents sont donc bien aveugles pour vous laisser ainsi seule avec une servante dans une maison habitée par deux jeunes officiers! Ils ne prévoient donc pas toutes les conséquences qui peuvent résulter d'un tel abandon? — Oh! Madame, n'accusez pas mes parents. Nés dans la médiocrité tous deux, n'ayant pas reçu d'éducation, ils ont amassé une honnête aisance en travaillant. Ils n'ont aucune idée des convenances du monde, et ont fait de moi, leur fille unique et chérie, ce qu'ils appellent une *demoiselle*. Mes vœux, mes souhaits et mes desirs, sont les leurs. Ils m'aiment tant, enfin, qu'ils ne savent rien me refuser. Voulez-vous revoir, j'ai prétexté l'ennui que devait me causer ce voyage entrepris seulement pour rentrer en possession d'une forte somme prêtée par mon père, et ils n'ont plus insisté. Ainsi, Madame, s'ils sont effectivement coupables d'imprudences, ne les accusez pas, je vous prie, car ils le sont par ignorance, ne me croyant exposée à aucun danger. — Pauvre petite! vous avez raison. Mais je les remplacerai, moi; et je veillerai sur vous, vers qui je me sens attirée par une irrésistible sympathie. — Madame, que de reconnaissance ne vous aurais-je pas! Et tenez, quand je me rappelle ce jour où pour la première fois vous me sauvâtes d'un dangereux tête-à-tête avec

bres grecques sont convoquées pour le 11 novembre.

Londres, 4 novembre. — Suivant le *Times*, le ministère prussien serait ainsi composé : le prince Hohenzollern, président du conseil, M. Schleinitz, ministre des affaires étrangères, M. Bethman-Hollmann, ministre de l'instruction publique, et le général Bonin, ministre de la guerre. — Havas.

Département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION DE FOURNITURES.

Le samedi 27 novembre 1858, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication des fournitures et après, nécessaires au service alimentaire de la Maison centrale de Fontevault.

- 1° 50,000 kilogrammes de pommes de terre;
- 2° 2,000 à 2,200 kilogrammes de beurre frais;
- 3° 300 kilogrammes de fromage de Grayère.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la santé parfaite, sans médecine, ni purges, ni frictions, par la délicate *farine de santé* DU BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poumons, des nerfs et du foie; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhée, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dardres, éruptions, mélancolie, épuisement, déperissement, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS : N° 54,341 : M^{me} veuve Caillet, à Cachant, commune d'Arcueil, d'une gastrite aiguë, contre laquelle avaient échoué tous les efforts des médecins; elle ne pouvait plus rien digérer, son estomac rejetait tout avec des souffrances horribles; elle était faible à ne pas tenir de bout. — N° 47,816 : M. Vaalman, ayant perdu sept enfants, son huitième, né également chétif, promettait une existence de peu de jours seulement, mais il fut mis à l'alimentation de la *Farine de Santé* Du Barry et devint un enfant fort et charmant. — N° 21,724 : M. le capitaine Parker, de la marine royale, de souffrances cruelles et de mauvaises digestions pendant 27 ans. — N° 28,194 : M. W. Hunt, avocat, qui, à l'âge de 85 ans, avait souffert durant 50 ans de paralysie partielle, avec constipation et hémorroïdes.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de fer blanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr.; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PIE fils, droguiste. (534)

M. de Reissen, quand je me rappelle encore cette soirée où je vous vis pour la première fois, et où vous me dites avec un accent de pitié et d'indicible bonté : « Enfant, je veux vous sauver et vous guérir d'un amour qui vous rendrait à tout jamais malheureuse, pour vous faire épouser celui qui seul est digne de vous et de votre affection, celui enfin qui vous aime depuis longtemps déjà avec un respect et un dévouement que bien des femmes seraient fières d'inspirer... » Mais à quoi bon, Madame, vous répéter toutes les bonnes paroles et les conseils que vous me donniez ce jour-là, conseils accompagnés d'une preuve de dévouement que je n'oublierai jamais, et de ce gracieux cadeau, ajouta Ernestine en montrant sa bague, qui doit être pour moi un talisman de bonheur. Grâce à vous encore j'ai pu lire dans le cœur d'un homme dont je n'avais pas même soupçonné les sentiments, et voir les défauts de celui vers lequel je me sentais attirée par un irrésistible entraînement. Ah! continuez, votre œuvre, Madame, et ne m'abandonnez pas au moment où ma tête et mon cœur s'égarent dans une incertitude inexplicable. Je sens aux doux battements de mon cœur, à l'approche de M. Larive, que sa présence ne m'est pas indifférente, que je la désire davantage chaque jour; et quand vient M. de Reissen, je bondis sous une impulsion qui me rend fière et heureuse de ses hommages. — Oh! mystères du cœur humain! s'écria la Princesse Bleue avec exaltation.

Puis, après un moment d'hésitation, elle reprit :

Du 29 octobre au 4 novembre.

La liquidation d'octobre vient d'avoir lieu; elle s'est accomplie régulièrement, sans incident notable, avec des reports modérés, et cependant avec un peu de baisse sur la rente. Les chemins de fer ont eu plus de fermeté. Leurs prix se sont à peu près maintenus sans changement. Les livraisons de titres paraissent avoir été peu nombreuses. Cependant la Bourse ne se relève pas encore, et la rente, continuant à fléchir, a perdu son report.

Il est difficile d'assigner une cause précise à cette faiblesse opiniâtre. Les éléments de reprise ne manquent pas. Outre ceux que fournit la situation générale et qui résultent de l'abondance des capitaux, de la renaissance commerciale et des recettes remarquables des chemins de fer, il en est qui sont d'une nature plus intime, et ressortent de la situation même de la place. La réaction, qui s'est opérée ce mois-ci sur les hauts prix des valeurs, a fait surgir, d'un côté, des acheteurs puissamment intéressés à la hausse, et, de l'autre, un découragement qui peut lui donner aussi une vive impulsion. Ce n'est donc point le moment de se décourager, et l'on ne saurait assurément donner un meilleur conseil aux petits portefeuilles que de les engager à persévérer dans une sécurité dont ils ne tarderont pas à recueillir le fruit.

Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue cette considération importante, que le coupon semestriel du 3 0/0 se détache le 7 décembre, c'est-à-dire dans un mois; et qu'en réalité ce fonds ne coûte aux acheteurs, dès aujourd'hui, que 72 50. Que l'on rapproche ce prix de celui de 74 fr. qu'il a atteint et même dépassé au commencement du mois d'octobre, et on se persuadera aisément que le prix actuel du 3 0/0 est exceptionnellement avantageux pour les acheteurs.

Parmi les chemins de fer, la faveur des capitalistes a paru rechercher spécialement les actions du Lyon et du Nord. La préférence des acheteurs pour le Lyon-Méditerranée se justifie par le trafic de cette ligne, qui acquiert des développements remarquables. L'Est, l'Ouest, le Midi, sont restés assez lourds, ainsi que l'Orléans. Voici les derniers cours cotés, aujourd'hui, sur ces différentes valeurs : Orléans, 1340; Nord ancien, 975; Nord nouveau, 815; Est, 702 50; Lyon, 978 75; Midi, 567 50; Ouest, 607 50; chemins Autrichiens, 638 75; Béziers, 225; Victor-Emmanuel, 432 50.

Les valeurs industrielles ne figurent guère que pour mémoire sur la cote. Nous devons toutefois constater que l'on offre quotidiennement des actions des omnibus de Londres à 43 fr. Les Eaux se tiennent à 216 25, les Rivioli à 101 25. La Caisse centrale de l'industrie donne lieu à de bons placements et se négocie de 103 à 107 50 c.

Les Docks sont aussi recherchés; on parle de la promulgation du règlement d'administration publique, pour l'exécution des lois nouvelles relatives aux warrants et aux ventes publiques; des demandes sont faites aux docks Napoléon par le commerce d'Allemagne et d'Angleterre.

On annonce aussi une nouvelle émission d'obligations hypothécaires à 300 fr., 6 0/0 d'intérêts remboursables en 42 ans à 1,000 fr.; ce placement est considéré comme sérieux par les capitalistes. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 72 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 90.

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 72 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

— Ernestine, demain à pareille heure trouvez-vous ici; et pour vous sauver de vous-même, je rouvrirai une plaie saignante encore, et qui ne se fermera jamais. Je vous conterai la triste histoire de ma vie, et je ne vous cacherai rien. A demain donc.

Et la Princesse Bleue partit brusquement, faisant signe à M^{lle} Carrière de ne pas l'accompagner.

Dès que les deux jeunes femmes eurent quitté le jardin, le sous-lieutenant Larive, car c'était lui qui, croyant trouver Ernestine seule, et voulant enfin lui faire l'aveu de son amour, l'avait suivie. M. Larive, disons-nous, sortit du massif qui l'avait caché à leurs yeux, et s'écria avec une expression de joie et de bonheur indicible :

— Mon Dieu! mon Dieu! c'est moi qu'elle aime! oh! j'en deviendrai fou!...

Si Ernestine avait pu voir en ce moment d'un côté le beau M. de Reissen couché et lisant, sans seulement songer à elle, pauvre enfant de qui il se croyait aimé, et de l'autre le sous-lieutenant Larive formant des projets de bonheur pour la jeune fille qu'il idolâtrait, elle n'aurait plus hésité, et son incertitude aurait immédiatement cessé...

Mais, on l'a dit souvent, le cœur d'une femme est un abîme, au fond duquel elle n'ose quelquefois pas descendre elle-même!...

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DUGUÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Dugué, marchand à Saint-Cyr-en-Bourg, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter le quinze novembre prochain, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'exécusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le mardi 9 novembre 1858, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve ANDRIEU, propriétaire, place des Récollets, n^o 2, à Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, couvertures, couvre-pieds, linge, commodes, glaces, pendules, consoles, guéridons, fauteuils, chaises, belle armoire marquetée, garde-robe, buffet, quantité de livres et de musique, bons violons, piano, table de billard, bon vin rouge en dames-jeannes, bouteilles vides, bois de chauffage, oranges et autres belles fleurs, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

Des dépouilles des chevaux morts de l'École impériale de cavalerie.

Le jeudi 2 décembre 1858, à midi, dans une des salles de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des dépouilles à provenir des chevaux morts de cette École, du 1^{er} janvier 1859 au 31 décembre 1862.

Le cahier des charges est déposé à la sous-intendance militaire et au bureau du trésorier de l'École de cavalerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

Le sous-intendant militaire,
Brou.

(541)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

Etudes de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties de telles contenances qu'on désirera,

LES FERMES

DU PIN ET DE LA PLAISE, Situées commune de St-Clément, Exploitées par les sieurs Battais et Poisdor.

S'adresser, pour traiter, à M. PATOUILLÉ, expert aux Rosiers. (542)

A VENDRE

Au-dessous du denier trente.

Petite MAISON DE CAMPAGNE, avec JARDIN, VERGER, et PIÈCE D'EAU, et deux FERMES, dans un seul tenant, formant parc, traversé par une petite rivière,

Contenant 45 hectares 60 ares. Revenu net 1,200 fr. — Pêche et chasse agréables.

S'adresser, à Saumur, à M. LEPINGLEUX, fondeur-plombier, place de la Billaige. (543)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 28 novembre 1858,

à l'heure de midi,

Sur la mise à prix de 15,000 francs,

UNE MAISON NEUVE,

Située à Saumur, rue Courcouronne, n^o 8.

Appartenant à M. Leguin, plâtrier, consistant en : 12 chambres à cheminée, cabinets, greniers, cave, cour et pompe, et joignant au nord la maison de M. Taillois. (544)

A LOUER

Pour la St-Jean 1859,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE, Rue du Prêche,

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (545)

DÉPOT

DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG

DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES,

Hôtel de Londres, à Saumur.

A VENDRE

Une très-belle et bonne JUMENT de chasse.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A PLACER

A RENTE VIAGÈRE.

Trois sommes.

La première de 6 à 8,000 francs, la deuxième de 3,000 francs, et la troisième de 2,000 francs. (526)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 fr. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL

COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL,

Paraissant le jeudi et le dimanche.

En paraissant deux fois par semaine, le *Moniteur des Tribunaux* peut suppléer avec avantage tous les autres journaux judiciaires périodiques. Comme par le passé, ce Journal se renferme dans le cadre qu'il s'est tracé dès le début : **LÉGISLATION, DOCTRINE, JURISPRUDENCE, DISSERTATIONS, NOMINATIONS JUDICIAIRES.**

Les besoins du notariat et des autres offices ministériels ne seront pas négligés. Des revues pratiques et des examens doctrinaux viendront de temps en temps présenter l'état actuel de la jurisprudence.

Le journal tient au courant, jour par jour, des décisions de la *Cour de cassation*. Il publie les plaidoiries et les réquisitoires prononcés dans les principales cours civiles et criminelles.

La Rédaction écartera toujours de ses colonnes tout ce remplissage de farces correctionnelles et d'annonces mercantiles dont on fait tant d'abus au détriment des lecteurs sérieux.

De la sorte, le *Moniteur des Tribunaux* sera le journal judiciaire le plus sérieux, le plus utile, le moins cher, et il aura une **ACTUALITÉ SUFFISANTE.**

PRIX DE L'ABONNEMENT : { Un an. 12 fr.
Six mois. 6

(Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.)

PRIX DE LA COLLECTION depuis mai 1856 jusqu'au 1^{er} janvier 1858 :

La Table comprise, franco. 13 fr. 50 c.

La Table annuelle, alphabétique et chronologique, seule. 2

S'adresser au Bureau du Journal, 8, rue d'Anjou-Dauphine.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Les Sociétés en commandite — les Fripons et leurs Dupes — les Faiseurs et les Gogos — les Fondateurs, Administrateurs, Directeurs et Gérants — Honnêtes gens fourvoyés et compromis dans ces affaires — Majorités artificielles, comptes rendus sophistiqués, bénéfices illusaires — Ruses, faux-fuyants et autres manœuvres employées pour se soustraire aux vérifications, refuser les explications et les communications des livres; en un mot, tous les côtés comiques ou malhonnêtes des mœurs commerciales de notre temps vont être représentés dans une grande série de caricatures que les auteurs, MM. MARCELLIN et PHILIPON, publient dans le *Journal amusant (Journal pour rire)*. Pour avoir la collection complète de cette série de caricatures, il faut s'abonner du 1^{er} avril. On se souvient que le *Journal amusant* donne **GRATIS à tous ses abonnés le **MUSEE FRANÇAIS**, en sorte que l'on reçoit deux journaux pour le prix d'un seul. — Un an 47 fr. — Six mois 40 fr. — Trois mois 5 fr. — Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.**